



# **GRAND CONSEIL**

## **de la République et canton de Genève**

**P 2247-A**

*Date de dépôt : 22 décembre 2025*

## **Rapport**

### **de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour un renforcement de la sécurité du chemin du Curé-Desclouds**

*Rapport de Jean-Pierre Tombola (page 3)*

## Pétition (2247-A)

### pour un renforcement de la sécurité du chemin du Curé-Desclouds

Nous demandons un renforcement de la sécurité dans le quartier du Curé-Desclouds, dans la commune de Thônex, une augmentation de l'effectif du poste de police des Trois-Chêne ainsi qu'une présence intensifiée dans ce quartier, vu que les rives du Foron sont quotidiennement franchies par des voyous dans l'unique but de commettre des délits à Genève.

D'aménager sur la voie publique de la vidéoprotection, d'intervenir auprès des acteurs privés du secteur (régies) pour qu'ils fassent de même.

En 2024, l'épicier du quartier a été cambriolé et vandalisé 3 fois en l'espace de quelques mois, sans parler des années précédentes...

Depuis de nombreuses années et de plus en plus fréquemment, nous subissons des agressions, des cambriolages, home jacking, dégradations et vols de véhicules, vols dans nos boîtes aux lettres et ceci autant de jour que de nuit.

Depuis le 1<sup>er</sup> février dernier, trois dames se sont fait agresser violemment en l'espace de 3 semaines entre 19h et 20h, des plaintes ont été déposées auprès de la police cantonale.

Cette pétition est destinée à informer les autorités de la souffrance des habitants de ce secteur, sans cesse sur le qui-vive, obligés de se méfier de chaque coin de rue, de craindre le moindre espace sombre et quasiment condamnés, la nuit tombée, à se calfeutrer dans leur foyer.

Outrancière cette description ? Nullement ! Elle reflète la réalité d'habitants qui se sentent abandonnés. L'outrance est dans les discours qui persistent à qualifier d'incivilités des crimes et délits et de sentiment d'insécurité avec l'augmentation dans nos rues de bandes de voyous sans scrupules.

*N.B. 4 signatures*  
M<sup>me</sup> Janine Delmenico  
23, ch. du Curé-Desclouds  
1226 Thônex

## Rapport de Jean-Pierre Tombola

La commission des pétitions a examiné, lors de ses séances des 25 août, 6 octobre, 3 et 11 novembre 2025, la P 2247 pour un renforcement de la sécurité du chemin du Curé-Desclouds. Durant ses travaux, la commission a procédé à trois auditions, d'abord de M<sup>mes</sup> Janine Delmenico et Danielle Freitas, pétitionnaires, ensuite de M. Bruno Da Silva, maire, de M. Alexandre Quinodoz, chef de service de la police municipale de la commune de Thônex, et enfin de M<sup>me</sup> Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat, de M<sup>me</sup> Monica Bonfanti, commandante de la police genevoise, et de M. Patrick Puhl, lieutenant-colonel, chef de la gendarmerie – DIN.

La commission a été présidée par M. Sandro Pistis et M<sup>me</sup> Céline Bartolomucci. Par ailleurs, elle a été assistée par M<sup>me</sup> Nadia Salama, secrétaire scientifique de commissions. Le rapporteur remercie M. Christophe Vuilleumier pour la tenue et l'exactitude des procès-verbaux.

### Rappel du contexte et résumé

Les résidents du chemin du Curé-Desclouds se plaignent de nombreux problèmes auxquels ils sont confrontés, notamment vols, agressions, incivilités, bruit et nuisances nocturnes, mauvais éclairage nocturne du chemin, sentiment d'insécurité lié à la proximité de la frontière.

Les signataires de cette pétition demandent d'augmenter l'effectif du poste de police voisin dont ils dénoncent la fermeture durant la nuit. La pétition demande également de surveiller les franchissements de la frontière pour que les jeunes ne puissent pas traverser la rivière sans le moindre problème.

L'audition du maire de Thônex et de la police municipale a mis en évidence le fait que le quartier concerné par cette pétition est très dense et mixte ; c'est un quartier qui compte des logements d'utilité publique (LUP), des propriétés privées et de la propriété par étage (PPE). Malgré cette mixité, les différentes catégories de population se côtoient en réalité très peu. Bien que ce quartier ait connu de nombreuses nuisances à la fin des années 1990, de l'avis de M. Da Silva, depuis plusieurs années, le calme est revenu.

Le sentiment d'insécurité exprimé par les pétitionnaires demeure une réalité, mais ne concorde pas avec le nombre d'interventions et d'appels passés à la police. Il estime que l'association d'habitants qui s'exprime au travers de la pétition met souvent en lumière ce sentiment d'insécurité, lequel est difficile à appréhender. Celui-ci ne correspond pas à la réalité, d'autant plus que les relations entre l'ilotier, les concierges et les commerçants sont excellentes. Il a

été rappelé qu'au-delà de trois agressions signalées, traverser la frontière par un passage non officiel ou par le Foron ne constitue pas un délit, ces passages sont le fait de personnes qui transitent vers des destinations plus lointaines.

Le maire de Thônex rappelle que ce quartier se trouve à côté du quartier de Gaillard, en France voisine, lequel est en zone prioritaire de sécurité et considéré comme prioritaire sous l'angle social. Il répète que le chemin du Curé-Desclouds est essentiellement en mains privées, et les propriétaires ne font pas toujours le travail d'entretien qu'ils devraient assurer. Le manque d'entretien participe à ce sentiment d'insécurité ; il faudrait améliorer le dialogue avec les propriétaires.

La commission a été informée du fait qu'il serait sans doute utile d'avoir une présence accrue de la police cantonale dans ce quartier. Toutefois, certains évènements sont surmédiatisés, ce qui est extrêmement anxiogène pour les habitants, et de petits délits prennent vite des proportions démesurées, en comparaison avec d'autres communes confrontées à des problèmes autrement plus importants par rapport à la situation prévalant au chemin du Curé-Desclouds.

L'audition de M<sup>me</sup> Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat, de M<sup>me</sup> Monica Bonfanti, commandante de la police genevoise, de M. Patrick Puhl, lieutenant-colonel, chef de la gendarmerie – DIN, a éclairé la commission sur les éléments ci-après :

- La pétition exprime le ressenti de certaines personnes, un ressenti qui ne correspond que moyennement aux statistiques de la police ;
- La pétition évoque l'agression de trois dames (ou plutôt de quatre dames), mais l'agresseur a été arrêté très rapidement ;
- On dénombre une soixantaine d'évènements délictueux, y compris d'accidents, dans le quartier depuis 2023 ;
- 100 à 150 actions de police ont été menées dans cette zone au vu du sentiment d'insécurité existant et de la proximité avec la frontière et le passage du Foron.

Factuellement, très peu d'évènements ont eu lieu au regard des chiffres cantonaux. Ainsi, en 2025, ce sont 45 évènements qui ont été relevés dans ce quartier, soit une tendance à la diminution. Il s'agit en l'occurrence de :

- 1 accident ;
- 3 affaires de drogue ;
- 4 agressions qui n'étaient pas du home-jacking, mais des arrachages de bijoux ;
- 5 cambriolages ;

- 3 dommages à la propriété comme des tags ou des ballons dans une vitrine ;
- 14 vols ;
- 16 vols de véhicules.

Il est rappelé qu'en septembre 2024, la conseillère d'Etat a signé un concept opérationnel de prévention et de sécurité de proximité avec la commune de Thônex. Ce concept implique les correspondants de nuit, les directions d'école, les associations de quartier, la police municipale et la police cantonale. Des secteurs prioritaires ont été arrêtés, dont l'un est le chemin du Curé-Desclouds.

Au regard des éléments présentés, la commission considère qu'un diagnostic local est réalisé grâce au concept de sécurité signé entre le département des institutions et du numérique (DIN) et la commune de Thônex, concept qui détermine la présence sur le terrain d'agents et de patrouilles mixtes afin d'apaiser les préoccupations des habitants du chemin du Curé-Desclouds.

La commission est d'avis que la police devrait continuer ses efforts en matière de communication. Pour toutes ces raisons, la majorité de la commission a voté le dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la pétition 2247 pour un renforcement de la sécurité du chemin du Curé-Desclouds.

Pour davantage de détails concernant les échanges et discussions des commissaires avec les personnes auditionnées, je vous laisse le soin de consulter les pages suivantes portant sur les travaux de commission ainsi que le document annexé sur le concept opérationnel de prévention et de sécurité de proximité conclu entre le canton de Genève et la commune de Thônex.

## Travaux de commission

### Séance du 25 août 2025

#### **Audition de M<sup>mes</sup> Janine Delmenico et Danielle Freitas, pétitionnaires**

M<sup>me</sup> Delmenico prend la parole et déclare que les résidents du chemin du Curé-Desclouds rencontrent beaucoup de problèmes et sont confrontés à de nombreux vols, agressions et incivilités. Elle mentionne que le chemin est par ailleurs mal éclairé la nuit et qu'il se trouve à proximité de la frontière.

M<sup>me</sup> Freitas mentionne que son mari s'est fait agresser par deux hommes qui voulaient lui voler son chat du Bengale avec lequel il se balade.

M<sup>me</sup> Delmenico ajoute que mercredi passé, des tirs de mortier ont été directement orientés vers le parc voisin et la rue depuis la France. Elle ajoute avoir appelé la police française il y a peu de temps en raison du bruit et des

nuisances nocturnes, mais elle remarque que la police française ne connaît même pas les noms des rues de ce quartier. Elle ajoute avoir lancé une pétition dans son immeuble pour que la régie installe des caméras.

M<sup>me</sup> Freitas répète que le chemin est très noir et qu'il faut s'éclairer avec le portable la nuit.

Une députée (PLR) demande si elles ont contacté les autorités municipales.

M<sup>me</sup> Delmenico acquiesce et déclare avoir envoyé la pétition à la commune de Thônex, mais remarque qu'il y a visiblement eu un méli-mélo, car la commune aurait renvoyé la pétition au Grand Conseil, mais elle mentionne qu'il fallait déposer les signatures originales. Elle pense, quoi qu'il en soit, qu'il faudrait augmenter l'effectif du poste de police voisin, mais elle mentionne que ce poste est fermé la nuit. Elle estime qu'il faudrait également surveiller la frontière, car les jeunes parviennent à traverser la rivière sans aucun problème.

M<sup>me</sup> Freitas a vu également quatre hommes habillés tout en noir avec des barres de fer.

M<sup>me</sup> Delmenico indique que le maire a demandé un accroissement des patrouilles, mais elle mentionne que celles-ci ne viennent pas dans le chemin.

### ***Discussions avec les commissaires***

Un député (S) remarque que les pétitionnaires ciblent particulièrement la frontière et il se demande comment l'on peut être si certain que la criminalité vient de France. M<sup>me</sup> Delmenico répond voir les personnes traverser la frontière. Cela étant, elle remarque que le chemin est privé et elle mentionne que ce serait aux propriétaires de faire quelque chose. M<sup>me</sup> Freitas ajoute que lorsque la police contrôle ces personnes, ces dernières repassent directement la frontière.

En réponse à la question demandant quel est le retour de la police. M<sup>me</sup> Delmenico indique que la mairie est consciente du problème et que la police a des moyens limités. Elle indique qu'une vieille dame a été cambriolée chez elle il y a une semaine et qu'il y a aussi eu des cas de car-jacking. M<sup>me</sup> Freitas déclare appeler son mari lorsqu'elle rentre seule le soir.

Un autre député (S) remarque qu'il ne s'agit pas d'un simple sentiment d'insécurité, mais réellement d'une situation d'insécurité. Il demande s'il y a eu des réunions avec les autorités municipales dans le but de trouver des solutions de pacification, s'il y a des problèmes similaires dans le reste de la commune. M<sup>me</sup> Delmenico répond que tout le monde se plaint, mais elle observe que personne n'agit. Elle pense qu'il est désormais nécessaire de faire

quelque chose. Elle déclare que les problèmes évoqués existent dans toute la commune, mais que son chemin longe la frontière et qu'elle observe tous les jours des passages illégaux de la frontière.

Une députée (Ve) comprend qu'il est nécessaire d'augmenter les effectifs de police, mais elle observe que rien ne semble avoir été organisé entre la mairie de Thônenx et la mairie de Gaillard. M<sup>me</sup> Delmenico répond par la négative et mentionne qu'il y a simplement une visite annuelle de la part des conseils municipaux, mais elle déclare que cela ne sert à rien. Elle ajoute avoir entendu que la police genevoise collaborait avec la police française, mais elle mentionne ne pas en avoir l'impression.

Une députée (Ve) demande si le chemin était mieux éclairé jadis et s'il ne suffirait pas d'éclairer à nouveau ce chemin. M<sup>me</sup> Delmenico acquiesce et déclare que l'éclairage a été diminué lorsqu'il fallait faire des économies. Elle remarque qu'il y a maintenant des éclairages qui s'allument sur détecteurs, mais elle précise que ceux-ci sont éblouissants. Elle signale que les faits se déroulent également la journée. Elle remarque avoir entendu qu'il y avait un foyer de jeunes en difficulté de l'autre côté du Foron et elle pense que ce sont ces personnes dont il est question. M<sup>me</sup> Freitas précise que jadis, la situation n'était pas aussi problématique.

Un député (PLR) demande si l'augmentation d'effectif de la police qui est évoquée dans la pétition concerne la police municipale ou la police cantonale. M<sup>me</sup> Delmenico répond qu'il est question de la police cantonale.

Une députée (LC) demande s'il y a une association d'habitants dans la rue, et M<sup>me</sup> Delmenico acquiesce. En réponse à la question demandant si une intervention avec l'îlotier ne serait pas une bonne idée, elle répond par l'affirmative, soulignant qu'il est important d'appeler la police chaque fois, puisque les problèmes sont systématiquement enregistrés. M<sup>me</sup> Delmenico précise avoir été secrétaire de cette association qui ne s'occupe pas de la sécurité et qui se contente de faire des vide-greniers. Elle remarque avoir l'impression que les gens craignent plus la police que des voyous.

Un député (UDC) remarque qu'il est question de criminalité transfrontalière et il se demande ce qu'il en est des patrouilles de gardes-frontière. M<sup>me</sup> Delmenico répond ne jamais les voir. Elle mentionne que durant le covid, lorsque l'armée était en faction le long de la rivière, les problèmes avaient disparu.

## ***Discussion interne***

Le président demande ce que la commission entend faire.

Un député (PLR) propose l'audition du maire de Thônex.

Une députée (Ve) propose l'audition du maire de la commune française voisine.

Une députée (LC) se demande s'il ne faudrait pas entendre l'association des habitants du chemin.

Un député (UDC) pense qu'il faut entendre le corps des gardes-frontière.

Un député (S) suggère de s'en tenir à l'audition du Conseil d'Etat pour éviter de se perdre.

Le président constate que l'ensemble de la commission est favorable à l'audition de la magistrate et à celle du maire de Thônex. Il propose que la commission entende en premier lieu le maire, puis la magistrate.

## **Séance du 6 octobre 2025**

### **Audition**

- *M. Bruno Da Silva, maire*
- *M. Alexandre Quinodoz, chef de service de la police municipale de la commune de Thônex*

M. Da Silva prend la parole et explique que ce quartier occupe passablement la commune de Thônex. Il ajoute que ce n'est pas la première pétition à son propos et il déclare que des mesures ont été prises au cours de ces dernières années. Il mentionne que c'est un quartier très dense et très mixte, un quartier qui compte des LUP, des propriétés privées et de la PPE. Il ajoute que malgré cette mixité, les différentes catégories de population se côtoient en réalité très peu. Il rappelle que ce quartier a connu de nombreuses nuisances à la fin des années 1990, mais il déclare que depuis plusieurs années, le calme est revenu.

Cela étant, il déclare que si le sentiment d'insécurité demeure une réalité, il ne concorde pas avec le nombre d'interventions et d'appels passés à la police. Il estime que ce sentiment s'exprime par le biais d'une association d'habitants qui a été créée il y a cinq ans et qui met souvent en lumière ce sentiment d'insécurité. Il ajoute que ce dernier a également été exprimé par le biais d'une assemblée citoyenne ainsi qu'au sein de l'étude Bonvin réalisée à la demande de la commune. Il déclare qu'il est, quoi qu'il en soit, difficile d'appréhender ce sentiment d'insécurité qui ne correspond pas à la réalité, observant que les relations entre l'ilotier, les concierges et les commerçants sont excellentes.

M. Quinodoz déclare que ce secteur dispose en effet un îlotier qui a des contacts réguliers avec les concierges et l'association de quartier. Il signale, à ce propos, que la séance des concierges de cette année aurait été l'occasion d'enregistrer des remarques ou des doléances en termes d'insécurité, mais il mentionne qu'il n'y a eu aucune observation allant dans ce sens.

Il explique ensuite que dans les faits, la police municipale a relevé 9 appels lui ayant été adressés entre janvier et septembre 2025, appels suivis par des interventions qui n'impliquaient pas d'urgences particulières. Il précise que la police municipale a ainsi secouru une jeune fille coincée dans un ascenseur. Il ajoute qu'un appel concernait une dénonciation de trafic de stupéfiants non avéré. Il signale que les éléments les plus relevant sont une série de trois agressions commises par la même personne, laquelle a été arrêtée.

Il remarque par ailleurs que l'on décompte 185 heures de présence de la police municipale dans ce chemin et 17 actions en lien avec la circulation. Il signale encore que toute la partie du sous-sol des immeubles de ce chemin est privée et que la police doit donc être réquisitionnée pour y intervenir, ce qui n'a jamais été le cas. Il mentionne que les concierges ont signalé que ces sous-sols étaient fréquentés par les jeunes.

Il déclare ensuite que la présidente de l'association de quartier est revenue sur les trois agressions et sur le sentiment d'insécurité généré principalement par la proximité de la frontière. Il rappelle que traverser cette dernière par un passage non officiel ou par le Foron ne constitue pas un délit, et il mentionne que ces passages sont le fait de personnes qui transitent vers des destinations plus lointaines.

M. Da Silva déclare que ce quartier est considéré comme prioritaire sous l'angle social, un quartier qui se trouve à côté de celui de Gaillard, en France voisine, lequel est en zone prioritaire de sécurité. Il répète que le chemin du Curé-Desclouds est essentiellement en mains privées et que les propriétaires ne font pas toujours le travail d'entretien qu'ils devraient assurer. Il signale habiter dans cette rue lui-même en précisant résider dans une PPE, et il déclare que lorsque la porte de son parking est en panne, elle est réparée dans les deux jours, alors que dans les immeubles voisins, les portes de garage restent ouvertes trois semaines. Il pense que ce manque d'entretien participe à ce sentiment d'insécurité et il imagine qu'il faudrait améliorer le dialogue avec les propriétaires. Il ajoute qu'il serait sans doute utile d'avoir une présence accrue de la police cantonale dans ce quartier. Il indique par ailleurs que des événements sont surmédiatisés, ce qui est extrêmement anxiogène pour les habitants, et il déclare que de petits délits prennent vite des proportions démesurées. Il observe que certains de ses collègues magistrats dans d'autres

communes sont confrontés à des problèmes autrement plus importants par rapport à la situation dans le chemin du Curé-Desclouds.

### ***Discussion avec les députés***

Un député (S) remarque que le décalage entre la situation décrite et la pétition est énorme. La pétition évoque une situation allant au-delà du sentiment d'insécurité. Il se demande si 2024 a vu des évènements plus nombreux. Il se demande par ailleurs si les habitants n'appellent plus la police par manque de confiance. Il se demande en outre si améliorer l'éclairage ne pourrait pas être une piste à suivre et s'il ne faudrait pas une collaboration plus étroite avec la police cantonale ou l'installation de caméras de vidéosurveillance. Il se demande en fin de compte si les pétitionnaires ne fabulent pas.

M. Da Silva ne pense pas que les habitants fabulent, il estime que le sentiment d'insécurité est une réalité. Il répète que les évènements délictueux sont évoqués longtemps après qu'ils se sont déroulés alors que les manifestations agréables, comme les fêtes de quartier, ne sont jamais mises en lumière. Il répète que les passages du Foron sont nombreux et que le quartier de l'autre côté de la rivière connaît une tout autre réalité, et il pense qu'habiter à 100 mètres d'une zone aussi difficile ne participe pas à la sérénité des habitants du chemin du Curé-Desclouds. Il répète qu'il est difficile de lier les observations des habitants avec des faits avérés. Il signale alors que la commune avait posé des panneaux pour inciter les gens à appeler la police municipale en cas de problème, mais il remarque que cette mesure n'a entraîné aucun résultat. Il mentionne que des collaborateurs de nuit ont également été engagés pour pallier l'absence de la police la nuit, et il déclare que là aussi, rien n'a été constaté. Quant à la vidéosurveillance, il mentionne que c'est une demande assez fréquente, comme le placement des boîtes aux lettres à l'intérieur des allées d'immeuble. Il déclare toutefois que les caméras de surveillance qui ont été placées par les privés ne sont pas coordonnées et ne sont généralement pas utilisables au regard de la loi.

Une députée (LC) déclare que les pétitionnaires ont également indiqué que les appels à la police n'étaient pas nombreux. Cela étant, elle ignorait que le passage à gué du Foron était autorisé et elle se demande quelles sont les relations de la commune avec la France voisine. Elle se demande s'il ne faudrait pas placer des obstacles. Elle demande également quelles sont les relations entre la commune et les régies. Elle comprend par ailleurs le souhait de voir la police cantonale plus présente sur le terrain et elle se demande quelles sont les relations entre la commune et la police cantonale à propos de ces

patrouilles. M. Da Silva répond que les relations avec la commune de Gaillard sont bonnes, mais il déclare que les moyens de cette dernière sont relativement modestes. Il observe que le maire de cette commune est très présent dans les médias, et il observe que des opérations de police avec des CRS ont été menées dans ce quartier dont les réalités dépassent les possibilités de la commune. Il rappelle par ailleurs que le Foron est complètement français. Cela étant, il mentionne que la commune de Thônex a parfois envoyé des collaborateurs débarrasser des matelas et autres objets permettant de traverser ce cours d'eau, quand bien même elle n'en avait pas le droit. Il rappelle d'ailleurs qu'une renaturation de cette rivière a été faite et pense qu'il aurait été possible de réfléchir à des aménagements plus sécuritaires. Il déclare ensuite que la commune n'a jamais envisagé la pause d'obstacles pour le moment, puisque la situation ne le justifie pas. Quoi qu'il en soit, il remarque que la commune de Gaillard a pris des mesures de ce type en posant des grillages qui n'ont pas résisté plus de trois semaines.

Il signale ensuite que la commune de Thônex a développé un programme intitulé « allée sécurisée » pour mesurer la qualité sécuritaire d'une allée d'immeuble, surtout dans le but de sensibiliser les propriétaires. Mais il répète que l'action publique de la commune est vite limitée. Il déclare que l'action de la commune est tellement limitée que le CA réfléchit, au travers de sa fondation immobilière, à imposer une nouvelle mesure obligeant les personnes postulant pour un appartement à fournir un retour sur leurs relations de voisinage préalables. Il signale par ailleurs que les relations avec la police cantonale sont très bonnes, mais il mentionne que la commune est assez éloignée alors qu'il s'agit de la 6<sup>e</sup> ville du canton et que ses habitants ont aussi des besoins. Il estime que Thônex est satellisée, mais il déclare que ce n'est pas une raison pour que la commune – ou les Trois-Chênes plus généralement – soit délaissée.

M. Quinodoz remarque qu'un CLS a été signé avec la police cantonale incluant plusieurs quartiers. Il ajoute que le but de ce CLS est de développer des opérations mixtes entre la police municipale et la police cantonale. Il signale par ailleurs que la police municipale a élargi ses horaires durant l'été. Il explique ensuite que la police municipale est proactive et n'attend pas d'être appelée, mais il déclare que les patrouilles ne relèvent rien de problématique. Il répète qu'il n'y a pas de trafic de stupéfiants avéré.

Un député (S) pense que la peur est aussi générée par la méconnaissance de l'autre et il se demande si des fêtes communes ne pourraient pas dissiper ce sentiment d'insécurité. Il relève la problématique d'une mixité virtuelle et du défaut d'entretien des propriétaires. Il évoque alors la commune de Meyrin ou celle de Vernier où un sentiment d'insécurité existe également. Il demande alors ce que la commune de Thônex a entrepris auprès des propriétaires pour

améliorer la situation, soulignant que Vernier a repris les voiries privées pour réaliser des aménagements ayant pour but d'apaiser les gens. Il se demande si un partenariat existe avec l'autre côté de la frontière. M. Da Silva répond que plusieurs pistes de réflexion ont été entamées. Il déclare que des réaménagements ont été réalisés dans les espaces relevant de la commune, laquelle a aussi récupéré un bâtiment provisoire pour la donner aux 16 associations qui amènent de l'animation dans ce quartier. Il ajoute que la commune a créé un espace culturel (Bois-des-Arts) dans ce quartier. Il précise en outre que des programmes de prévention ont été développés avec les travailleurs sociaux, par exemple via des matchs de foot avec les jeunes de la commune de Gaillard. Il admet ensuite que devoir s'éclairer avec son téléphone le soir lorsque les éclairages publics s'éteignent ne participe pas à un sentiment de sécurité. Il signale par ailleurs que pendant 25 ans, les acteurs privés ne se sont pas occupés de la route, acteurs privés qui viennent maintenant vers la commune pour demander une aide, ce qui est compliqué pour la commune.

Un député (PLR) évoque les typologies de délits citées dans la pétition et se demande si les signalements faits à la police cantonale sont pris en compte dans les statistiques qui ont été citées précédemment. Il demande si le passage du Foron est autorisé. M. Quinodoz acquiesce en mentionnant que les papiers de la personne doivent être bien entendu en règle. Il ajoute que le CLS a été signé en octobre 2024 et il indique que les chiffres qui ont été évoqués ne prennent pas en compte les appels éventuels à la police cantonale. Il précise que la police municipale n'a pas accès aux données de la police cantonale et il pense que cette dernière peut fournir des statistiques. Il observe, cela étant, qu'il y a eu cinq cambriolages entre janvier et septembre 2025, ce qui est très modeste. Il ajoute qu'il y a de plus en plus de vols de deux-roues. Il pense que les chiffres de la police cantonale seront aussi très bas.

En réponse à la question d'une députée (Ve) demandant quels propriétaires pourraient être auditionnés par la commission et s'il est possible d'améliorer la luminosité (un élément soulevé par les pétitionnaires) ou encore d'installer des détecteurs, M. Da Silva répond que les premières doléances remontées à la commune à propos de l'éclairage coïncident avec la mise en place des trames noires voulue par le canton. Il rappelle que l'avenue de Thônex est ainsi plongée dans le noir quelques heures tard dans la nuit. Cela étant, il déclare qu'il n'y a pas d'augmentation du nombre de délits dans les secteurs plongés dans le noir. S'agissant de la possibilité d'installer des détecteurs, M. Da Silva pense qu'un propriétaire privé peut faire ce qu'il veut sur son terrain. Il rappelle ensuite que des fondations, comme la Fondation HBM Emma Kammacher, sont propriétaires dans ce quartier.

Une autre députée (Ve) se demande si la commune a déjà songé à approcher des associations pour créer des ateliers afin d'apaiser la situation. Elle demande quelle est la moyenne du nombre de cambriolages dans un quartier de ce type. Elle se demande en outre ce qu'il faut penser de cette pétition et de ses demandes. M. Quinodoz répond que le nombre de cambriolages est infime à l'échelle cantonale. Il rappelle, cela étant, que la police municipale assure une police de proximité et n'a pas de prérogative sur le trafic de stupéfiants, à l'exception des cas de flagrant délit. Il ajoute que les enquêtes sont confiées à la police cantonale, tout comme les accidents de la circulation. Il déclare que le ratio n'est toutefois jamais suffisant au vu des attentes des citoyens, qui souhaitent une plus grande présence policière. Mais il répète que la police municipale est au contact des concierges et des associations et il ne pense pas qu'avoir plus d'effectifs soit nécessaire.

M. Da Silva déclare que les associations indiquent que la journée, tout va bien, le sentiment d'insécurité naissant le soir. Il ajoute que les faits et les horaires qui sont évoqués dans la pétition ne relèvent pas du cahier des charges de la police municipale. Il estime, au demeurant, que des récriminations similaires pourraient être exprimées dans d'autres quartiers, et il répète qu'il faudrait une présence et une réactivité plus marquées de la police cantonale dans les champs d'action qui lui sont propres. Il pense que cette pétition doit être comprise en fin de compte comme un cri d'alarme d'habitants qui se sentent délaissés. Il rappelle par ailleurs que la commune multiplie les actions sociales pour permettre aux gens de se rencontrer.

Un député (PLR) demande si les propriétaires privés sont autant des fondations que des PPE, et M. Da Silva acquiesce.

Un député (MCG) demande si la police municipale a l'obligation d'intervenir en cas d'urgence. M. Da Silva acquiesce, déclarant que la police municipale répond aussi à des appels d'urgence lorsque le délai de réaction est de 30 minutes de la part de la police cantonale, ce qui implique que la police municipale se met en danger, puisqu'il lui arrive d'intervenir dans des situations pour lesquelles elle n'est pas formée.

Le député (MCG) demande sur quoi la police municipale se fonde pour élaborer son horaire. Il indique que la police municipale de la Ville de Genève arrête ses activités à 1h du matin. Il se demande pour quelle raison les différentes polices municipales n'ont pas les mêmes horaires. M. Quinodoz répond qu'il y a 17 polices municipales avec 17 horaires différents et mentionne que les besoins sécuritaires diffèrent selon les régions. Il indique par exemple qu'il y a peu d'établissements publics ouverts le soir à Thônex, contrairement à Carouge. Il ajoute que les polices municipales de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries ne travaillent pas selon les mêmes horaires nocturnes

qu'à Thônex. Il précise que la police de proximité cantonale ferme ses bureaux vers 18h alors que la police municipale de Thônex termine à 2h du matin le week-end.

### ***Discussion interne***

Le président rappelle que M<sup>me</sup> Kast doit encore venir s'exprimer devant la commission à propos de cette pétition.

Un député (S) pense que cette audition clôture le débat, qu'il y a assez d'informations et qu'il est possible de voter ce soir.

Une députée (Ve) aimeraient auditionner le secrétariat des fondations afin de savoir ce qu'il en est de l'entretien des bâtiments. Elle se demande également si la présence d'un îlotier ne permettrait pas d'apaiser la situation.

Le président se voit mal inviter une fondation pour une pétition de ce type. Il remarque que la députée (Ve) peut aussi s'adresser au représentant de son parti qui siège dans le conseil de l'une ou l'autre de ces fondations et notamment de la fondation Emma Kammacher.

Une députée (LC) pense qu'il est légitime d'entendre M<sup>me</sup> Kast, puisque la pétition demande un renforcement de la présence de la police cantonale.

Un député (UDC) ne pense pas que l'audition de M<sup>me</sup> Kast sera très utile. Il proposerait dès lors l'audition du chef de poste de police de Thônex.

Un député (PLR) pense en effet que l'audition de M<sup>me</sup> Kast n'est pas nécessaire et qu'entendre la police cantonale sera plus utile.

Le président passe au vote de l'annulation de l'audition de M<sup>me</sup> Kast :

Oui : 10 (3 S, 1 LJS, 2 MCG, 2 PLR, 2 UDC)

Non : -

Abstention : 5 (2 Ve, 1 LC, 2 PLR)

***L'audition de M<sup>me</sup> Kast est annulée.***

Le président passe au vote de l'audition de la cheffe de la police cantonale :

Oui : 6 (1 LJS, 2 Ve, 1 LC, 2 PLR)

Non : 5 (3 S, 2 MCG)

Abstention : 4 (2 UDC, 2 PLR)

***L'audition de la cheffe de la police cantonale est acceptée.***

## Séance du 3 novembre 2025

### Audition

- ***M<sup>me</sup> Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat***
- ***M<sup>me</sup> Monica Bonfanti, commandante de la police genevoise***
- ***M. Patrick Puhl, lieutenant-colonel, chef de la gendarmerie – DIN***

M<sup>me</sup> Kast prend la parole et mentionne avoir pris connaissance de la pétition, pétition qui exprime le ressenti de certaines personnes et ne correspond que moyennement aux statistiques de la police. Elle observe que celle-ci peut préciser de manière géolocalisée les évènements et elle remarque qu'il est donc possible d'avoir un relevé très précis au sujet de ce quartier.

M. Puhl déclare qu'il fera parvenir une infographie sur le quartier depuis 2023. Il indique que la pétition évoque l'agression de trois dames, mais fait remarquer qu'il était question de quatre dames et que l'agresseur a été arrêté très rapidement. Il mentionne ensuite que l'on compte une soixantaine d'évènements délictueux dans le quartier depuis 2023 et qu'il s'agit d'un quartier d'attention au vu de la proximité avec la frontière et le passage du Foron. Il précise qu'il est aussi question d'accidents dans ce recensement. Il ajoute que 100 à 150 actions de police ont été menées dans cette zone au vu du sentiment d'insécurité existant. Cela étant, il déclare que factuellement, très peu d'évènements ont eu lieu au regard des chiffres cantonaux. Il indique qu'en 2025, ce sont ainsi 45 évènements qui ont été relevés dans ce quartier, soit une tendance à la diminution. Il remarque qu'il est en l'occurrence question de :

- 1 accident ;
- 3 affaires de drogue ;
- 4 agressions ;
- 5 cambriolages ;
- 3 dommages à la propriété
- 14 vols
- 16 vols de véhicules.

M<sup>me</sup> Kast précise que ces quatre agressions ne sont pas du home-jacking, mais des arrachages de bijoux. Elle ajoute que les dommages à la propriété peuvent être des tags ou des ballons dans une vitrine.

Il existe un concept de sécurité, un protocole de collaboration entre le canton et la commune de Thônex

M<sup>me</sup> Bonfanti signale par ailleurs que la conseillère d'Etat a signé, en octobre 2024, un concept de sécurité avec la commune de Thônex. Ce concept

implique les correspondants de nuit, les directions d'école, les associations de quartier, la police municipale et la police cantonale. Elle ajoute que des secteurs prioritaires ont été arrêtés, dont l'un est le chemin du Curé-Descouds.

M<sup>me</sup> Kast déclare ensuite que l'on croit bien souvent faussement que les dispositifs de sécurité sont liés au nombre de policiers dans un poste de quartier, mais elle mentionne que ce n'est pas de cette manière que les choses fonctionnent. Elle indique que lorsqu'un poste est fermé, c'est l'accueil du public qui est fermé, ce qui ne signifie pas qu'il n'y a pas de policiers dans le secteur. Elle remarque que les agents sont peut-être en opération ou en effectif réduit, et elle répète que les forces engagées dans une zone n'ont rien à voir avec les heures d'ouverture des postes. Elle rappelle par ailleurs que les urgences fonctionnent 24h/24 et que des patrouilles se déplacent dans l'ensemble du canton en fonction des réquisitions du 117.

Elle mentionne encore que des points de contact sont prévus et visibles dans un but de prévention, en lien avec un territoire et un poste, ce qui n'est pas le cas des urgences qui, une fois encore, interviennent sur tout le territoire, la police judiciaire pouvant également être appelée. Elle pense qu'il est important d'avoir cette réalité en tête. Elle précise que lorsqu'un poste est peu sollicité, les heures d'ouverture ne sont pas forcément très étendues, puisqu'en cas d'ouverture, un agent est à disposition.

### ***Discussion avec les députés***

Un député (PLR) demande quel est le nombre d'évènements dans le quartier des Eaux-Vives pour la même période. M. Puhl répond avoir effectué un travail de comparaison en prenant pour exemple le quartier des Champs-Fréchets, à Meyrin, qui a la même densité de population que Thônex, et il déclare qu'il y est question de plus de 200 évènements par année.

Le même député (PLR) évoque le home-jacking et remarque que tout le monde peut être victime de cette forme de criminalité. Il demande s'il y a des évènements de cette nature dans les statistiques portant sur cette zone. M<sup>me</sup> Kast répond par la négative et répète que les agressions dont il est question sont des brigandages, soit des vols avec violence par arrachage dans la rue.

Sans minimiser le home-jacking qui est particulièrement violent et très impactant pour les victimes, elle rappelle qu'il est question de moins de 24 cas par an sur 3000 brigandages. M<sup>me</sup> Bonfanti précise qu'il y a fréquemment un mélange dans le vocabulaire utilisé entre le code pénal et le langage courant. Elle ajoute que tous les cas à Thônex ont été précisés et elle répète qu'il n'y a pas de home-jacking.

Le député (PLR) évoque la communication de la police et demande s'il n'y aurait pas encore des éléments à communiquer à la population sur des aspects de prévention. M<sup>me</sup> Kast répond que la communication est générale et n'est pas propre aux quartiers. Elle répète qu'un protocole de collaboration a été signé avec Thônex, mais elle rappelle que les gens crient au scandale lorsque la police n'est pas là et qu'un évènement se produit. Elle ajoute que les statistiques n'étaient pas bonnes en 2023 et elle remarque qu'une présentation avait été faite à la commune, qui avait confirmé la situation, suite à quoi ce protocole de collaboration avait été signé.

M<sup>me</sup> Bonfanti ajoute qu'en 2024, la situation est revenue au calme. Elle rappelle par ailleurs qu'il est nécessaire d'être prudent avec les pourcentages et les statistiques, puisque dans les petites communes, un nombre d'évènements qui passerait de 2 à 4 entraînerait une augmentation de pourcentage spectaculaire.

M<sup>me</sup> Kast déclare alors que le problème relève des médias qui répercutent des chiffres provenant par exemple d'Axa sans vérification, chiffres qui ne correspondent pas à ceux de la police. Elle remarque que la différence est très importante et elle pense que les calculs ne se basent pas sur la même qualification d'évènements, à moins que des assurés annoncent à l'assurance des cambriolages qui n'en sont pas.

Un député (S) signale que le quartier français de l'autre côté du Foron semble relativement sensible. Il évoque alors un vol de vélo qui a été répercuté dans la presse, la victime ayant retrouvé son vélo à Valence grâce à un AirTag, et il demande quelle est la collaboration entre Genève et la France voisine en matière policière. Il constate, dans le cas de cette affaire de vélo, que la police n'avait pas voulu entrer en matière en raison de l'éloignement de Valence. M<sup>me</sup> Bonfanti mentionne que la collaboration avec la France est excellente avec une unité mixte à Annemasse comportant des agents suisses, ce qui est important pour ce type de délit. Elle déclare, cela étant, que les AirTag peuvent être localisés dans des immeubles où se trouvent des dizaines d'habitations, ce qui est ennuyeux et rend la recherche presque impossible. Elle précise qu'une émission de télévision est prévue sur cette question. Elle rappelle alors que de nombreuses personnes possèdent un vélo très onéreux, mais sont incapables de les décrire, ce qui est ennuyeux pour faire la liaison entre la plainte et le vélo retrouvé. Concernant l'affaire publiée dans la presse, elle estime que la police aurait pu mieux faire.

Le député (S) déclare qu'il est intéressant de savoir qu'une unité mixte existe à Annemasse. Il se demande si ce type de mesure conjointe est connu. M. Puhl répond que le passage du Foron se fait fréquemment pour des usages légaux et tolérés. Il ajoute qu'en cas d'opération relative à des stupéfiants, les

polices collaborent de part et d'autre de la rivière. M<sup>me</sup> Bonfanti ajoute que les accords de Paris permettent une collaboration très efficace.

M<sup>me</sup> Kast observe qu'en cas d'urgence, l'une ou l'autre des polices peut poursuivre le suspect sur le territoire étranger jusqu'à l'intervention de la police locale.

Un député (S) remarque que la magistrate considère qu'il est donc possible de déposer cette pétition. M<sup>me</sup> Kast répond que le rapport reprendrait les éléments évoqués durant cette séance si cette pétition venait à être renvoyée au Conseil d'Etat.

Un député (Ve) demande si les communes de Vernier ou de Plan-les-Ouates se plaignent des mêmes phénomènes que Thônex. M. Puhl répond par la négative.

La même députée (Ve) rappelle qu'en cas de recours à la police, l'appel est enregistré et elle se demande ce que deviennent ces enregistrements. M<sup>me</sup> Bonfanti répond qu'un contrôle qualité existe. Elle mentionne qu'elle est parfois interpellée par des citoyens qui se plaignent de la réception de leur plainte par la police et elle remarque que les enregistrements sont alors écoutés. Elle précise qu'elle organise parfois des médiations avec, au besoin, des mesures disciplinaires. Elle indique que ces enregistrements sont effacés à terme.

En réponse à la question de la députée (Ve) évoquant la luminosité des rues et demandant si l'obscurcissement entraîne une augmentation des délits, M<sup>me</sup> Kast indique que chaque commune opère ses choix en la matière et elle mentionne qu'il est difficile de se prononcer. Elle remarque que la police a rendu attentives les communes à propos des passages piétons qui doivent conserver une intensité de lumière. Elle mentionne qu'il sera sans doute possible d'avoir des retours au travers des diagnostics de sécurité locaux. Ensuite, M<sup>me</sup> Bonfanti mentionne que 13 à 14 communes participeront l'année prochaine à un diagnostic de sécurité, ce qui permettra de mettre en regard les sentiments d'insécurité avec la réalité des chiffres et, dès lors, d'envisager des leviers d'action. Elle précise que la réponse n'est pas seulement policière, mais aussi sociale.

Un député (S) remarque que le sentiment d'insécurité semble plus important dans les quartiers populaires. Or il remarque que ce quartier présente notamment des PPE, des HLM et des HBM. M<sup>me</sup> Kast acquiesce et confirme que ce quartier est très mixte.

Le même député (S) se demande si une partie de la population se sent menacée par une autre partie de la population plus défavorisée. Il se demande si ce même sentiment est partagé en France voisine. M. Puhl répond que le

quartier de la SIGEM, de l'autre côté du Foron, est considéré comme défavorisé et il déclare qu'une discrépance peut en effet exister.

M<sup>me</sup> Kast remarque qu'en 2020 et 2023, ce sont les trottinettes qui étaient considérées comme le facteur d'insécurité principal, suivi par les bandes de jeunes, la consommation de drogues, puis les violences verbales et les bagarres. Elle évoque encore la vidéosurveillance et mentionne que celle-ci ne suit pas les mêmes règlementations s'il s'agit d'un espace clos privé ou d'un espace public où cet usage est très réglementé. Elle remarque que dans les parkings souterrains, ce sont les propriétaires qui décident en la matière. Elle estime, cela étant, que les moyens techniques pour accéder au parking sont généralement plus pertinents que la vidéosurveillance.

Le même député (S) remarque que le sentiment d'insécurité n'a pas été confirmé non plus par la police municipale. Il demande comment convaincre la population, et M<sup>me</sup> Kast répond que les chiffres sont publiés, mais elle mentionne qu'un article de presse comme celui d'Axa réduit à néant les efforts de communication.

Un député (PLR) demande s'il est possible d'obtenir une copie du contrat signé avec la commune de Thônex. M<sup>me</sup> Kast répond qu'il faudra l'accord de la commune, ce d'autant plus si le contrat est joint au rapport. Cela étant, elle mentionne qu'il est possible de faire parvenir à la commission des éléments de ce dossier.

### ***Prise de position des groupes***

La présidente rappelle qu'il n'y a plus d'audition et elle demande s'il y a des propositions.

Un député (PLR) déclare que son groupe propose le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil. Il pense toutefois qu'il serait intéressant d'avoir le contenu du protocole de collaboration signé avec la commune de Thônex, puisque ce texte viendrait répondre à la demande des pétitionnaires, et il propose que la commission fasse cette demande auprès de la commune de Thônex afin que le document soit joint au rapport de commission.

La présidente de séance observe qu'il n'y a pas d'opposition à cette proposition.

Un député (S) mentionne que son groupe votera le dépôt de cette pétition. Il mentionne que des moyens sont développés au niveau de la commune et du canton, et il se demande s'il n'y a pas un effort de communication à produire.

Une députée (LC) partage l'idée du dépôt de cette pétition. Elle rappelle qu'un diagnostic local est réalisé et elle mentionne que c'est sur cette base que

le contrat local de sécurité a été signé, lequel détermine la présence sur le terrain d'agents et de patrouilles mixtes. Elle espère que le rapport sur cette pétition permettra aux pétitionnaires de se rendre compte de l'attention que la commission a portée à cette question. Cela étant, elle rappelle qu'il est difficile de lutter contre le sentiment d'insécurité. Elle signale qu'à Vernier, un test avait été fait avec la population avant l'obscurcissement, et elle encourage la police à continuer ses efforts en matière de communication.

Une députée (Ve) mentionne qu'elle attendra de recevoir le contrat de sécurité avant de se prononcer.

Un député (UDC) mentionne que son groupe estime qu'il est possible de voter dès à présent. Il ajoute que le nombre de plaintes ne reflète certainement pas la réalité des faits, puisque de nombreuses personnes ne portent plus plainte. Il remarque que des gens rôdent dans les garages et que d'autres personnes traversent la rivière. Il précise, pour avoir vécu dans cette zone, qu'il n'y a pas de frictions entre les différentes populations habitant cette rue. Il indique que son groupe soutiendra cette pétition et proposera son renvoi au Conseil d'Etat.

Un député (MCG) pense qu'il est possible de voter ce soir. Il ajoute que le contrat permet simplement aux polices cantonale et municipale de collaborer et il ne croit pas que ce document apporte plus d'informations.

## **Vote**

La présidente passe au vote d'un vote immédiat :

Oui : 9 (3 S, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 2 UDC)

Non : 1 (1 Ve)

Abstentions : 4 (3 PLR, 1 Ve)

***Le vote immédiat est accepté.***

La présidente passe au vote du renvoi de la P 2247 au Conseil d'Etat :

Oui : 3 (2 UDC, 1 Ve)

Non : 10 (3 S, 1 LJS, 1 Ve, 2 MCG, 1 LC, 2 PLR)

Abstentions : 1 (1 PLR)

***Le renvoi est refusé.***

## Séance du 11 novembre

### Le président passe au vote du dépôt de la P 2247 :

Oui :	11 (3 S, 1 Ve, 1 LJS, 1 LC, 2 MCG, 3 PLR)
Non :	-
Abstentions :	3 (1 Ve, 2 UDC)

**Le dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la P 2247 est accepté.**

*Catégorie de traitement : III*

## Conclusion

Mesdames et Messieurs les députés, les résidents du chemin du Curé-Desclouds se plaignent de nombreux problèmes auxquels ils sont confrontés, notamment vols, agressions, incivilités, bruit et nuisances nocturnes, mauvais éclairage nocturne du chemin du Curé-Desclouds, sentiment d'insécurité lié à la proximité avec la frontière.

Les signataires de cette pétition demandent d'augmenter l'effectif du poste de police voisin dont ils dénoncent la fermeture durant la nuit. La pétition demande également de surveiller les franchissements de la frontière pour que les jeunes ne parviennent pas à traverser la rivière sans le moindre problème.

L'audition du maire de Thônex et de la police municipale a mis en évidence le fait que le quartier concerné par cette pétition est très dense et mixte : c'est un quartier qui compte des logements d'utilité publique (LUP), des propriétés privées et de la propriété par étage (PPE). Malgré cette mixité, les différentes catégories de population se côtoient en réalité très peu. Bien que ce quartier ait connu de nombreuses nuisances à la fin des années 1990, de l'avis de M. Da Silva, depuis plusieurs années, le calme est revenu.

Le sentiment d'insécurité exprimé par les pétitionnaires demeure une réalité, mais ne concorde ni avec le nombre d'interventions, ni avec le nombre d'appels passés à la police, ni avec la réalité, d'autant plus que les relations entre l'ilotier, les concierges et les commerçants sont excellentes.

La commission a été informée du fait qu'il serait sans doute utile d'avoir une présence accrue de la police cantonale dans ce quartier. Certains événements sont surmédiatisés, ce qui est extrêmement anxiogène pour les habitants, et de petits délit s prennent vite des proportions démesurées.

L'audition de M<sup>me</sup> Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat, de M<sup>me</sup> Monica Bonfanti, commandante de la police genevoise, et de M. Patrick Puhl, lieutenant-colonel, chef de la gendarmerie – DIN, a éclairé la commission sur les éléments ci-après :

- La pétition exprime le ressenti de certaines personnes, ressenti qui ne correspond que moyennement aux statistiques de la police. Elle évoque une agression de trois dames (ou plutôt de quatre dames), mais l'agresseur a été arrêté très rapidement ;
- On dénombre une soixantaine d'évènements délictueux, y compris d'accidents, dans le quartier depuis 2023, et 100 à 150 actions de police ont été menées dans cette zone au vu du sentiment d'insécurité existant. Il s'agit d'un quartier d'attention en raison de sa proximité avec la frontière et le passage du Foron ;
- Factuellement, il y a très peu d'évènements au regard des chiffres cantonaux. En 2025, ce sont ainsi 45 évènements qui ont été relevés dans ce quartier, soit une tendance à la diminution. Il s'agit en l'occurrence de :
  - 1 accident ;
  - 3 affaires de drogue ;
  - 4 agressions qui ne sont pas du home-jacking, mais des arrachages de bijoux ;
  - 5 cambriolages ;
  - 3 dommages à la propriété comme des tags ou des ballons dans une vitrine ;
  - 14 vols ;
  - 16 vols de véhicules.

En réponse aux préoccupations des habitants, le département des institutions et du numérique (DIN), par la voie de M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat, a signé, en septembre 2024, un concept opérationnel de prévention et de sécurité de proximité avec la commune de Thônex. Ce concept implique les correspondants de nuit, les directions d'école, les associations de quartier, la police municipale et la police cantonale. Des secteurs prioritaires ont été définis dont l'un est le chemin du Curé-Desclouds. Dans ce cadre, un protocole de collaboration entre le canton et la commune de Thônex a été établi en vue de répondre aux préoccupations des habitants et aux demandes des pétitionnaires.

Mesdames et Messieurs les députés, au regard des éléments présentés, la majorité de la commission a voté le dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la pétition 2247 pour un renforcement de la sécurité du chemin du Curé-Desclouds et vous recommande de faire de même.



## CONCEPT OPÉRATIONNEL DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

conclu entre

L'ÉTAT DE GENÈVE,

soit pour lui le Département des institutions et du numérique,

et

LA VILLE DE THÔNEX

### I. Préambule

1. Le concept de sécurité de proximité opérationnel consiste à prévenir et à apporter une réponse à la criminalité et à l'insécurité sur la Ville de Thônex en développant durablement des partenariats avec la population et l'ensemble des institutions publiques et privées. Il implique une approche de résolution de problèmes, ainsi que la récolte et l'analyse du renseignement.

Ce concept repose sur les principes de conduite de proximité, de décentralisation et de partenariat. Pour la mise en œuvre du concept de sécurité de proximité opérationnel, la police cantonale genevoise territorialise son action. Elle est représentée par l'unité de proximité dans le déploiement des forces opérationnelles sur le terrain. Celle-ci et la police municipale se mettent en relation permanente et active, afin de prévenir les différents phénomènes et adopter des réponses plurielles en intégrant les différents acteurs/partenaires concernés.

En parallèle, des processus transversaux et coordonnés sont mis en place de manière à ce que tous les partenaires soient impliqués dans une approche globale. Le déploiement de ce concept de proximité opérationnel passe par le développement d'une véritable culture de proximité auprès de chaque institution partenaire et de chaque membre impliqué.

Concrètement, le concept de sécurité de proximité opérationnel implique que l'on décline une collaboration de terrain coordonnée entre la police cantonale, la police municipale de Thônex et leurs partenaires.

2. La sécurité se construit en partenariat avec notamment les acteurs de la Ville de Thônex, en l'occurrence les TSHM (Travailleurs sociaux hors murs), les correspondants de nuit, les associations de quartiers, les directions d'école, etc. La cohésion sociale est essentielle à la construction et au maintien de la sécurité publique, car elle favorise une approche inclusive, collaborative et préventive pour répondre aux défis sécuritaires.

Les associations de quartiers, quant à elles, sont des piliers de la vie communautaire. Elles facilitent l'intégration des habitants, encouragent la participation citoyenne et créent des réseaux locaux de soutien. Ces associations organisent des activités et des événements qui renforcent le sentiment d'appartenance et la solidarité entre les résidents, contribuant ainsi à prévenir les comportements antisociaux et à réduire les tensions.

En unissant les efforts avec l'ensemble des partenaires, un réseau solide et réactif, capable d'aborder les problématiques de sécurité de manière holistique peut se constituer. Cette synergie permet de développer des solutions adaptées aux besoins spécifiques de chaque quartier, assurant ainsi une sécurité durable et partagée par tous.

3. Le concept de sécurité de proximité opérationnel (CSPO) est déployé par :

- a) **L'acquisition, le partage et l'analyse du renseignement**, en vue d'une réponse sécuritaire en adéquation avec la criminalité et l'insécurité territoriales;
- b) **La prévention** en lien avec la réactivité, car agir en amont des conflits ou problèmes qui peuvent survenir permet une plus grande pertinence dans la résolution de ceux-ci (nuisances sonores, conflits de voisinage, etc.);
- c) **Une coordination opérationnelle accrue entre les différents acteurs concernés** permettant le déploiement de dispositifs congruents;
- d) **Une présence préventive, dissuasive et répressive** en fonction des problématiques décelées générant une visibilité renforcée pour la population.

## Dispositions générales

### Article 1 : Cadre

La présente convention a pour objet d'établir un cadre de collaboration entre le canton de Genève et la Ville de Thônex en vue de renforcer la sécurité publique sur le territoire de la ville.

### Article 2 : Pilotage et mise en œuvre

Le comité de pilotage, composé à minima du chef du département en charge de la sécurité ou de son représentant, du conseiller administratif en charge de la sécurité de la commune, du chef de la gendarmerie ou du chef de l'unité de proximité de la police cantonale et de l'officier de la police municipale de la Ville de Thônex, se réunit annuellement et valide les besoins de sécurité identifiés. D'autres responsables d'actions publiques peuvent être associés selon les besoins, le contexte et les initiatives entreprises.

Sur le plan opérationnel, la coordination est assurée par l'officier supérieur de la police cantonale en charge du territoire Arve/Lac et le chef de poste de la police municipale. Pour la police cantonale, l'organisation des activités à court terme et la planification des actions à mener sont déléguées à l'officier responsable du territoire Arve/Lac ou à son remplaçant. Les parties prenantes s'engagent à établir un plan opérationnel.

Un bilan annuel, relevant de la responsabilité partagée entre la police cantonale et la police municipale, concernant les actions entreprises et leurs résultats, sera transmis au comité de pilotage.

### Article 3 : Echange d'informations et de renseignements

Les parties s'engagent à échanger régulièrement leurs informations en matière de sécurité publique, les événements prévus et toute autre information utile à la prévention et à la lutte contre la délinquance.

L'échange d'informations intervient conformément au but poursuivi par la présente convention et s'inscrit dans les limites du cadre légal; sous réserve de ces conditions, il peut s'étendre à d'autres services des parties concernées.

La recherche d'informations, via les outils disponibles auprès de la police cantonale ou de la police municipale, comme "incivilitas" ou "DATAPOL" consolident le renseignement pour un déploiement efficient des policiers de l'unité de proximité, des agents de la police municipale et de l'ensemble des autres acteurs impliqués dans le terrain.

### Article 4 : Collaboration

Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente convention, les parties conviennent plus particulièrement de ce qui suit :

1. Les parties s'engagent à collaborer opérationnellement dans le cadre d'une coordination efficiente de leurs ressources déployées dans le terrain, d'appuis mutuels et d'engagements en commun si nécessaires.
2. Les parties s'engagent à mettre en œuvre des actions visibles de prévention et de répression en lien avec les axes 1 et 3 de la Politique criminelle commune (PCC), à savoir lutter contre toute forme de violence dans les espaces publics et faire respecter les règles liées à la sécurité de la mobilité. Ces actions se font, selon les besoins, de manière commune et/ou respectivement au sein de l'unité de proximité ou de la police municipale.
3. Les parties s'engagent à intégrer, sur la base des besoins identifiés, d'autres acteurs institutionnels en charge de la prévention et de l'intervention dans l'espace public aux définitions et aux engagements dans le territoire communal.
4. Les parties s'engagent à mettre en œuvre une étroite collaboration entre les îlotiers, les enquêteurs de sécurité publique (ESP) et les APM dans le cadre de l'échange de renseignement.
5. Les parties s'engagent à se coordonner avec l'ensemble des autres acteurs publics cantonaux et communaux, dans l'échange de renseignements.
6. Les parties s'engagent à utiliser les outils mis à disposition, comme "INCIVILITAS" – "DATAPOL", afin de cartographier les différents phénomènes et permettre une réponse opérationnelle efficiente.
7. La police municipale affecte, selon ses possibilités, une patrouille, afin d'assurer les réquisitions concernant le bruit dans l'espace public ou les établissements publics, les affaires de circulation, etc. Ces réquisitions sont transmises par la CECAL sur le canal polycom selon les directives émises par la police cantonale. Le personnel de la police municipale de Thônex annoncera la fin des interventions par le même canal ou par téléphone. Chaque réquisition sera complétée dans le journal myABI par la police municipale.

8. Chaque partie s'engage à mettre en place des monitorings permettant de qualifier et quantifier les différentes actions mises en place et leurs résultats.

Pour la police cantonale, il s'agira de concrétiser les différents impacts des actions menées sur la résolution de problèmes en lien avec la petite et moyenne criminalité (PMC). Les indicateurs seront extraits des bases de données des ressources informationnelles de la police.

Pour la police municipale, il s'agira de concrétiser les différents impacts des actions menées en lien avec leurs prérogatives. Les indicateurs seront extraits des tableaux de bord internes de suivi des actions.

### **III. Secteurs prioritaires**

#### Article 5 : Zones prioritaires

Les actions sont principalement menées dans les zones suivantes, selon les problématiques identifiées et prioritairement en matière de la lutte contre les nuisances issues de rassemblements sur la voie publique, en particulier celles générées par des groupes de jeunes.

- Deux-Communes (place de Graveson)
- Chemin du Curé-Desclouds
- Communaux d'Ambilly (Belle-Terre)
- Le Foron, Moillesulaz

### **V. Dispositions particulières**

#### Article 6 : Evolution des actions et zones prioritaires

La réévaluation régulière des zones prioritaires interviendra lors des échanges d'informations hebdomadaires. Elle permettra d'adapter les actions aux évolutions du contexte de manière dynamique, en prenant en compte l'analyse statistique, les doléances, les observations sur le terrain et les problématiques identifiées. Cette approche garantira une réponse adéquate et en temps réel aux besoins en matière de sécurité publique.

### **VI. Dispositions finales**

#### Article 7 : Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur le 01.10.2024.

#### Article 8 : Durée

Conformément à l'objectif d'amélioration évolutive des collaborations, le présent document est conclu pour une durée initiale d'un an, au terme de laquelle des adaptations pourront être apportées aux dispositions particulières du partenariat, en fonction de la modification des besoins sécuritaires.

Sauf dénonciation signifiée trois mois à l'avance par l'une des parties, la présente convention est reconduite tacitement d'année en année.

Ainsi fait en trois exemplaires à Thônex, le 24.09.2024.



Pour l'Etat de Genève

Madame Carole-Anne KAST  
Conseillère d'Etat



Pour la Ville de Thônex

Monsieur Bruno da SILVA  
Maire